

SOJAM

2 mail des Cerclades
 CS 20808 CERGY
 95015 CERGY-PONTOISE Cedex
 Tél : 01.34.02.46.60
 Fax : 01.30.37.15.90

FICHE DE DONNEES SECURITERéf. : **RETO 5 – 5+**

Création : 28/08/2013

Version : 04
 Du 30/03/2017

1 –
 IDENTIFICATION
 DU PRODUIT
 ET DE LA SOCIETE

1.1 Identificateur de produit :

**RETRO Répulsif Chiens Chats
 pulvérisateur**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées (pour plus de détails se reporter à la notice technique) :

Utilisation conseillée : REPULSIF CHIENS-CHATS agit sur l'odorat des animaux indésirables et les éloigne radicalement. Biocide TP19.

Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

- Fournisseur : **SOJAM** (Voir cadre ci-dessus)
 Email : s.laboratoire@la-cgi.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence : Tél. d'urgence : Orfila : 01 45 42 59 59

2 - IDENTIFICATION
 DES DANGERS #

2.1 Classification du mélange :

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008 et ses adaptations :

Irritant oculaire, cat. 2 (H319)

Peut produire une réaction allergique (EUH 208)

2.2 Eléments d'étiquetage :

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008 et ses adaptations :

**ATTENTION**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH208 Contient du géraniol. Peut produire une réaction allergique.

P102 – Tenir hors de portée des enfants.

P280 – Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P264 – Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P501 – Éliminer le contenu/réceptacle dans une déchetterie.

Ne pas jeter dans la poubelle ménagère.

2.3 Autres dangers : N/A

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS #	<p>3.2 Mélange : Isotridécaneol éthoxylé.....5 - 15 % N° CAS : 69011-36-5 / CE n°931-138-8 / Classement : SGH05 SGH07 H302 H318 Géraniol.....0.1% N° CAS : 106-24-1/ N°CE 203-377-1 / Classement : SGH07 H315 H318 H413 Parfum.....1 - 5% Classement : SGH07 H302 H317 H319 H412 Ether monométhylrique du dipropylène glycol.....5 - 15 % N° CAS : 34590-94-8 / Classement : non classé</p>
4 - PREMIERS SECOURS	<p>4.1 Description des premiers secours : LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE. NE JAMAIS LAISSER SEULE LA PERSONNE INTOXIQUEE.</p> <p>En cas de contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et soigneusement avec beaucoup d'eau ou une solution oculaire pendant 10 minutes au moins, en maintenant les paupières écartées. En cas d'inhalation : Emmener le sujet à l'air frais. En cas d'ingestion accidentelle : Rincer la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.</p> <p>Numéro d'appel des secours médicalisés : 15 ou 18</p> <p>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : voir rubrique 4.1</p> <p>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).</p>
5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	<p>5.1 Moyens d'extinction : Moyens d'extinction conseillés : Extincteurs à poudre ou à mousse. Moyens d'extinction déconseillés : Jets d'eau</p> <p>5.2 Dangers particuliers résultant du mélange : Risques spécifiques durant l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.</p> <p>5.3 Conseils aux pompiers : Équipement de protection contre le feu : Les sauveteurs doivent porter des appareils de protection respiratoire autonomes et des vêtements de protection.</p>
6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL	<p>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Porter des vêtements de protection (gants néoprène, bottes de sécurité, lunettes...).</p> <p>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple, sable, terre, vermiculites, terres de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.</p> <p>6.3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage : Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.</p> <p>6.4 Références à d'autres sections : Se référer à la section 8 pour l'équipement de protection approprié et à la section 13 pour le traitement des déchets.</p>

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE	<p><u>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas pulvériser sur les denrées alimentaires ni sur les animaux (oiseaux, poissons....) et les plantes. - Ne pas vaporiser vers le visage, ni respirer le brouillard fin. - Eviter le contact avec les yeux et la peau. - Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant l'utilisation. - Employer le produit dans une zone ventilée. - Se laver les mains après utilisation. <p><u>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris certaines incompatibilités:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Stocker dans un local ventilé, à l'abri du gel, hors humidité et à température ambiante. - Conserver le produit dans son emballage d'origine fermé. - Conserver hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. - <u>Emballage recommandé</u> : flacon en polyéthylène. - <u>Matières incompatibles</u> : Tenir éloigné des agents oxydants ainsi que des matières fortement acides ou alcalines. <p><u>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :</u> Biocide TP19.</p>
8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	<p><u>8.1 Paramètres de contrôle :</u></p> <p>Valeur Limite Moyenne d'exposition (VME) en France (source INRS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éther monométhyle du dipropylène glycol : 308 mg/m³ <p><u>8.2 Contrôle de l'exposition :</u></p> <p>Protection de la peau et des mains : Eviter le contact avec la peau.</p> <p>Protection des yeux : Porter des lunettes de protection. Eviter le contact avec les yeux.</p>
9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES #	<p><u>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :</u></p> <p>Etat physique : Liquide limpide</p> <p>Densité : d = 1.00 +/- 0.01 à 20° C</p> <p>pH : 5-6 à 20°C</p> <p>Point éclair > 70°C</p> <p>Solubilité : Soluble dans l'eau</p> <p><u>9.2 Autres informations :</u> Données non disponibles.</p>
10 - STABILITE ET REACTIVITE	<p><u>10.1 Réactivité :</u> Non connu</p> <p><u>10.2 Stabilité chimique :</u> Stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage.</p> <p><u>10.3 Possibilité de réactions dangereuses :</u> Néant</p> <p><u>10.4 Conditions à éviter :</u> Conserver à l'abri du gel.</p> <p><u>10.5 Matières incompatibles :</u> N/A</p> <p><u>10.6 Produits de décomposition dangereux :</u> La décomposition thermique peut former CO₂ et CO.</p>
11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	<p><u>11.1 Informations sur les effets toxicologiques</u></p> <p>Mélange : information non disponible.</p> <p>Géraniol :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Toxicité aigue DL50/orale/rat = 3 600 mg / kg. . DL50/dermale/lapin > 5 000 mg / kg. . Corrosion cutanée/irritation cutanée : Irritant pour la peau, la bouche, la gorge et l'estomac. . Lésions oculaires graves/irritation oculaires : Très irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves. . Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES	<p><u>12.1 Toxicité</u> Eviter tout rejet dans le milieu naturel et dans les égouts.</p> <p>Géraniole : Nocif pour les organismes aquatiques CL50/96h/danio = ca. 22 mg/L (OCDE 203) EC50/48h/daphnie = 10.8 mg/L (OCDE 202) EC50/72h/algues = 13,1 mg/L</p> <p><u>12.2 Persistance et dégradabilité :</u> N/A <u>12.3 Potentiel de bioaccumulation :</u> N/A <u>12.4 Mobilité dans le sol :</u> N/A <u>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :</u> N/A <u>12.6 Autres effets néfastes :</u> Non disponible.</p>								
13- ELIMINATION	<p><u>13.1 Méthode de traitement des déchets :</u> Déchets / produits non utilisés : Eliminer les emballages vides ou non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie. Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau le produit. Emballages souillés : S'assurer de l'impossibilité de réutiliser les emballages souillés.</p>								
14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	Non réglementé.								
15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	<p><u>15.1 Réglementation/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement :</u> Rectificatif au règlement (UE) n° 453/2010 et règlement n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n°1907/2006 Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006. Directive sur les préparations dangereuses (1999/45/CE modifiée par 2006/8/ CE) Directive 98/8/CE du Parlement Européen et du Conseil du 16 février 1998</p> <p>Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :</p> <table border="1" data-bbox="379 1377 1458 1451"> <thead> <tr> <th>Nom</th> <th>CAS</th> <th>Quantité</th> <th>TP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Géraniole</td> <td>106-24-1</td> <td>0.1 % m/m</td> <td>TP19</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>15.2 Evaluation de la sécurité chimique :</u> Le fournisseur de cette fiche de sécurité n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.</p>	Nom	CAS	Quantité	TP	Géraniole	106-24-1	0.1 % m/m	TP19
Nom	CAS	Quantité	TP						
Géraniole	106-24-1	0.1 % m/m	TP19						
16 - AUTRES INFORMATIONS #	<p>Fiche de sécurité au format REACH 453/2010, les paragraphes modifiés sont signalés par #. Références bibliographiques : FDS des principaux constituants.</p> <p>Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.</p> <p>Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.</p>								

16 - AUTRES
INFORMATIONS #

Libellé des phrases H mentionnées en section 3 :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.